

LE CDGFPT 33

950 collectivités affiliées – 16 000 fonctionnaires suivis

RECHERCHE (H ou F) **UN CONSEILLER EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS** (Catégorie B – cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux)

Placé sous la responsabilité hiérarchique du responsable du Pôle Santé-Prévention, le conseiller en prévention des risques professionnels est chargé de l'accompagnement des collectivités adhérentes au service dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de santé au travail.

• Missions

Contribuer à améliorer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des agents de collectivités territoriales du département.

- Assister et conseiller l'autorité territoriale des collectivités adhérentes pour la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de gestion des risques professionnels et de sécurité intégrée ;
- Participer aux missions de la Cellule de Maintien dans l'Emploi et Handicap ;
- Participer à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels et des risques psychosociaux des collectivités qui s'engagent dans la mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ou dans sa mise à jour ;
- Apporter un conseil juridique et technique auprès des collectivités adhérentes et des acteurs de la prévention (médecins, psychologue du travail, ergonome,...) ;
- Animer et professionnaliser les acteurs de la prévention au sein des collectivités ;
- Élaborer des fiches techniques, des guides et des procédures liés à l'hygiène et à la sécurité ;
- Assurer la veille réglementaire concernant l'évolution de l'hygiène et de la sécurité au travail dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Concevoir des supports, participer et animer les diverses réunions des réseaux de prévention ;
- Participer aux réunions des instances consultatives (CHSCT, Comité technique).

• Profil

- Titulaire d'un diplôme en Santé au Travail niveau Bac +2 ou expérience significative ;
- Compétences juridiques et techniques en santé et sécurité au travail et en ergonomie ;
- Maîtrise des outils bureautiques courants (Word®, Excel®, Powerpoint@...) ;
- Permis B indispensable ;
- Sens du travail en équipe pluridisciplinaire et relationnel très développé ;
- Rigueur, sens des responsabilités et de la hiérarchie, discrétion, réactivité, disponibilité, esprit d'initiative et autonomie ;
- Excellente communication orale (animation de formations et de réunions) ;
- Force de proposition et de conviction ;
- Connaissance de l'environnement territorial souhaitée ;
- Capacités rédactionnelles (rédaction de notes d'information et de rapports clairs et précis) ;
- Capacité à rendre compte dans le respect du secret professionnel ;
- Utilisation des appareils de mesures (luxmètres, sonomètres...).

• **Type d'emploi**

- Temporaire en remplacement d'un congé maternité
- Durée : 35h00
- Temps de travail : complet

• **Recrutement et rémunération :**

Par voie contractuelle

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux

• **Personne à contacter pour tout renseignement :**

David DURAND, Responsable du Pôle Santé-Prévention

Téléphone : 05.56.11.24.92

**POSTE À POURVOIR DÈS QUE POSSIBLE
CANDIDATURES ET CV À ADRESSER AVANT LE 4 NOVEMBRE 2016**

À

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CDGFPT DE LA GIRONDE

Immeuble HORIOPOLIS – 25 rue du Cardinal Richaud

33049 BORDEAUX Cedex

Téléphone : 05.56.11.94.30

Télécopie : 05.56.11.94.44

Courriel : rh@cdg33.fr